

- Option 1 que mes parts du FCPR seront inscrites en NOMINATIF PUR auprès du dépositaire CACEIS.
- Option 2 que mes parts du FCPR seront déposées sur mon compte-titres ou mon PEA-PME à la banque (nom et ville).

Je fournis le RIB Titres comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte. Ce versement sera converti en parts du FCPR.

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Type de parts	Montant de la souscription	Montant de la souscription au Fonds	Droits d'entrée	Montant total de l'investissement
Parts A	A partir de 5 000€	_ _ _ _ _ _ _ _ €(1)	Maximum 4,0%, soit _ _ _ _ _ _ _ _ € (2)	Soit _ _ _ _ _ _ _ _ € (1) + (2)
Parts AV	A partir de 5 000€	_ _ _ _ _ _ _ _ €(1)	Maximum 4,0%, soit _ _ _ _ _ _ _ _ € (2)	Soit _ _ _ _ _ _ _ _ € (1) + (2)
Parts C	A partir de 250 000€	_ _ _ _ _ _ _ _ €(1)	Maximum 4,0%, soit _ _ _ _ _ _ _ _ € (2)	Soit _ _ _ _ _ _ _ _ € (1) + (2)

Je verse un montant total de _____ euros [*Montant total de versement défini ci-dessus*] qui comprend un montant de droits d'entrée de _____ euros [*montant (2) défini ci-dessus*]. Ce montant de droits d'entrée ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 4% multiplié par le montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,80% (Parts A et AV) et 2,60% (Parts C) (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,70% (Parts A et AV) et 0,50% (Parts C) (TMFAM_D).

Modalités spécifiques d'intéressement de la société de gestion (« Commission de Surperformance »)

Le Fonds n'émettra pas de parts de *carried interest*.

En revanche, à la Commission de Gestion peut s'ajouter une Commission de Surperformance qui rémunère la Société de Gestion. Elle est facturée au Fonds. Le taux de la Commission de Surperformance est égal à 15% de la performance nette du Fonds au-delà du taux de rendement annuel de 5%. Cette Commission de Surperformance rémunère la Société de Gestion dès lors que :

- (i) l'évolution annuelle de la Valeur Liquidative du Fonds, nette de frais et ajustée des souscriptions et rachats intervenus sur la période, a atteint ou dépassé un taux de rendement annuel de 5% sur un Exercice Comptable ; et
- (ii) la Valeur Liquidative du Fonds, nette de frais et ajustée des souscriptions et rachats intervenus sur la période, est supérieure à la dernière Valeur Liquidative qui a généré une Commission de Surperformance (la « High-Water Mark »).

Fait à _____, le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)	Signatures du ou des souscripteurs (Précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé. J'atteste avoir reçu et pris connaissance du DICI et du Règlement du FCPR, préalablement à ma souscription")
PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION :	
<p>Pour les personnes physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2 exemplaires de ce bulletin de souscription > La fiche de renseignement relative à la connaissance client signée par le(s) souscripteur(s) et le conseiller > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois du signataire personne physique > La copie recto-verso de la carte d'identité du ou des signataire(s) personne(s) physique(s) > Les RIB éventuels du compte émetteur et/ou du compte administré > Le justificatif du virement à l'intention de FCPR Audacia Entrepreneurat Familial <p>Pour les personnes morales, en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Un Kbis de moins de 3 mois > Les statuts > Un document attestant le pouvoir du signataire d'engager la personne morale (statut, AG...) > La liste des actionnaires > La CNI des actionnaires possédant plus de 25% des parts 	